

# s u i s s e culture

## Intelligence artificiel et droit d'auteur

Zurich, le 12 février 2025

Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui de ratifier la Convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et d'apporter les modifications nécessaires à la législation suisse. De plus, des mesures juridiquement non contraignantes doivent également être élaborées pour mettre en œuvre la Convention. La réglementation dans le domaine de l'IA serait guidée par trois objectifs : renforcer la Suisse en tant que pôle d'innovation, préserver les droits fondamentaux, y compris la liberté économique, et renforcer la confiance de la population dans l'IA.

**Suisseculture** constate que, sur la base de la décision du Conseil fédéral, les créateurs et créatrices de biens culturels ne reçoivent pas de réponse adéquate concernant le traitement et la protection de leurs œuvres. Dans le domaine numérique, les œuvres artistiques restent à la merci des entreprises technologiques.

**Suisseculture** soutient la nécessité de réglementer les systèmes d'IA et estime que des adaptations du droit d'auteur sont nécessaires en plus de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe. La protection de la propriété intellectuelle en relation avec l'intelligence artificielle soulève des questions de droit d'auteur qui doivent être clarifiées.

De nombreuses sociétés de gestion collective en Europe et en Suisse ont retiré aux fournisseurs d'IA le droit d'utiliser sans autorisation les œuvres de leurs membres à des fins d'entraînement. Une étude récemment publiée par la CISAC montre également que, dans le domaine de la musique et du film, 21 à 24 % des revenus des auteurs seront menacés d'ici 2028, tandis que les entreprises technologiques continueront à s'enrichir. Quant à elle, la Suisse ne veut lancer une consultation sur la mise en œuvre de la Convention qu'en 2026.

### **Suisseculture** demande :

1. Que l'on renonce à réduire l'encouragement à la culture. L'attitude hésitante du Conseil fédéral montre que les acteurs et actrices culturel-le-s en ont plus que jamais besoin.
2. Un soutien à l'innovation et à la transformation dans les arts et les industries créatives.
3. Un renforcement du droit d'auteur afin de garantir le consentement et la rémunération des titulaires de droits sur les œuvres et prestations protégées.
4. La mise en œuvre du principe ART (autorisation, rémunération, transparence) : utilisation uniquement avec l'autorisation expresse des créateurs et créatrices de biens culturels et une rémunération en leur faveur, transparence des entreprises technologiques sur leurs actes, avec une obligation légale de les publier sous une forme traitable automatiquement par les créateurs et créatrices.

Omri Ziegele, président

Alex Meszmer, directeur

**Sont membres de Suisseculture les associations et organisations suivantes :** Action Intermittence ; AdS – Auteurs et auteurs de Suisse ; ARF/FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films ; assitej – Association du théâtre pour l'enfance et la jeunesse ; CRAS – Coordination romande des arts de la scène ; dansesuisse – Association suisse des professionnels de la danse ; eCho – Réseau pour la culture sonore ; Fondation SUISSA ; GSFA - Groupement suisse du film d'animation ; impressum – Les journalistes suisses ; Pro Cirque ; ProLitteris ; Fondation de prévoyance de ProLitteris ; SDA – Swiss Design Association ; SGDA – Swiss Game Developers Association ; SIG – Coopérative suisse des artistes interprètes ; SIYU – photographie professionnel suisses ; SMV/USDAM - Union suisse des artistes musiciens ; Sonart – Association suisse de musique ; SSA – Société Suisse des Auteurs ; SSFA – Société suisse des femmes artistes en arts visuels ; SSM – Syndicat suisse des mass media ; ssvf – syndicat suisse film et vidéo ; syndicom – Syndicat des médias et de la communication ; SUISSA ; SUISSIMAGE ; Scène Suisse – Association des professionnels des arts de la scène ; t. PROFESSIONNELS DU SPECTACLE SUISSE ; VISARTE – Association professionnelle des artistes visuels en Suisse.

Suisseculture  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zürich  
T +41 43 322 07 30  
E [info@suisseculture.ch](mailto:info@suisseculture.ch)  
w [suisseculture.ch](http://suisseculture.ch)

